

**Décision n° 2024-1322**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 12 juin 2024**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 12 juin 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Franck TARRIER  
Directeur Mobile et Innovation

**Annexe à la décision n° 2024-1322**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 12 juin 2024**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199500631	SICOM DES EAUX DE FOISSAC	12 FOISSAC	2 VHF
200400309	CEMEX BETONS SUD EST	06 VALLAURIS	1 UHF
200400311	CEMEX BETONS SUD EST	83 GRIMAUD	1 UHF
200400313	CEMEX BETONS SUD EST	06 LA TRINITE	1 UHF
200400314	CEMEX BETONS SUD EST	83 BORMES LES MIMOSAS	1 UHF
200400315	CEMEX BETONS SUD EST	83 LE MUY	1 UHF
200400316	CEMEX BETONS SUD EST	06 LA ROQUETTE SUR SIAGNE	1 UHF
200400318	CEMEX BETONS SUD EST	83 LA VALETTE DU VAR	1 UHF
200400320	CEMEX BETONS SUD EST	83 LA SEYNE SUR MER	1 UHF
200400321	CEMEX BETONS SUD EST	83 ST RAPHAEL	1 UHF
201000129	CEMEX BETONS SUD EST	83 LA CELLE	1 UHF
201302376	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANTONIN ARTAUD	13 MARSEILLE 13EME	1 UHF
201800246	TRAVAUX DU MIDI MARSEILLE	13 MARSEILLE 4EME	2 UHF
202100906	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	13 MARSEILLE 15EME	1 VHF
202102348	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	92 CHATILLON	2 UHF
202200226	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	27 VIRONVAY	1 UHF
202200348	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	33 BORDEAUX	1 VHF
202202760	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	33 BORDEAUX	2 UHF
202300223	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	75 PARIS 10	4 UHF
202301050	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 NANTES	1 UHF
202301483	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	85 ESSARTS-EN-BOCAGE	1 UHF
202302538	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	77 CHESSY	4 UHF